

**MINISTERE  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DE LA COOPERATION REGIONALE**

BVP Amb. Repub. Chine



**BURKINA FASO**  
Unité - Progrès - Justice

N°2004-\_\_\_\_\_MAE-CR/SG/DAPC/ASIE

004714

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso présente ses compliments à l'Ambassade de la République de Chine à Ouagadougou et a l'honneur d'accuser réception de sa note verbale sous référence 93-116 du 14 décembre 2004 portant rectification de la note N° 93-105 du 02 novembre 2004 relative à la reconduction tacite de l'« accord de coopération technique médicale entre le gouvernement de la République de Chine et le gouvernement du Burkina Faso » à partir du 19 avril 2005.

Le Ministère informe l'Ambassade qu'il a pris note de cette communication qui sera portée à la connaissance des Départements techniques concernés.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République de Chine à Ouagadougou les assurances de sa considération distinguée.

**AMBASSADE DE LA  
REPUBLIQUE DE CHINE**  
  
**OUAGADOUGOU**



Ouagadougou, le 27 DEC. 2004





中華民國駐布吉納法索大使館  
AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE CHINE  
AU BURKINA FASO

93-105

L'Ambassade de la République de Chine au Burkina Faso présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso et a l'honneur de porter à sa connaissance de ce qui suit:

Etant donné que le Protocole d'Accord relatif à la Coopération technique médicale entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République de Chine signé le 19 avril 1996 et arrivera à son terme le 18 avril 2005 et qu'aucune des deux Parties Contractantes n'a notifié à l'autre Partie son intention de modifier les dispositions ou de dénoncer ledit Protocole d'Accord, le Gouvernement de la République de Chine considère que ledit Protocole d'Accord restera en vigueur par tacite reconduction à partir du 19 septembre 2005 pour une autre période de trois ans conformément aux dispositions de l'Article XIII dudit Protocole d'Accord.

L'Ambassade de la République de Chine au Burkina Faso saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso les assurances de sa très haute considération.

Ouagadougou, le 2 novembre 2004

Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Régionale  
du Burkina Faso  
Ouagadougou





中華民國駐布吉納法索大使館  
AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE DE CHINE  
AU BURKINA FASO

93-116

L'Ambassade de la République de Chine au Burkina Faso présente ses compliments au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso et a l'honneur de faire parvenir ci-jointe, la note verbale rectifiée N° 93-105 datant du 2 novembre 2004, et remarquant que la reconduction du Protocole d'Accord relatif à la Coopération technique médicale entre le Gouvernement du Burkina Faso et le Gouvernement de la République de Chine est à partir du 19 avril 2005 pour une autre période de trois ans.

L'Ambassade de la République de Chine au Burkina Faso saisit cette occasion pour renouveler au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso les assurances de sa très haute considération.

Ouagadougou, le 14 décembre 2004

Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Régionale  
du Burkina Faso  
Ouagadougou





布吉納法索外交暨區域合作部 2004 年 12 月 27 日第 004714 號節略(譯文)

布吉納法索外交暨區域合作部茲向中華民國駐布吉納法索大使館致意並表接獲大使館 2004 年 12 月 14 日第 93/116 號節略，修正大使館 2004 年 11 月 2 日第 93/105 號節略，有關中華民國政府與布吉納法索政府間醫療技術合作協定議定書將自 2005 年 4 月 19 日起自動展延事。

布吉納法索外交暨區域合作部知悉上述通知並將轉請相關單位注意。

布吉納法索外交暨區域合作部向中華民國駐布吉納法索大使館順致最崇高之敬意。

中華民國駐布吉納法索大使館 2004 年 11 月 2 日第 93/105 號節略(譯文)

中華民國駐布吉納法索大使館茲向布吉納法索外交部致意並聲述：鑒於 1996 年 4 月 19 日簽署之中華民國政府與布吉納法索政府間醫療技術合作協定議定書效期即將於 2005 年 4 月 18 日屆滿，而締約雙方均未通知對方，表達修訂或終止該議定書之意願。中華民國政府依據該議定書第 13 條之規定，認為該議定書將自 2005 年 9 月(謹按：月份有誤) 19 日起自動展延 3 年。

中華民國駐布吉納法索大使館順向布吉納法索外交部申致最崇高之敬意。

中華民國駐布吉納法索大使館2004年12月14日第93/116號節略(譯文)

中華民國駐布吉納法索大使館茲向布吉納法索外交暨區域合作部致意並附上經修正之2004年11月2日第93/105號節略，註明「中華民國政府與布吉納法索政府間醫療技術合作協定議定書」將於2005年4月(謹按：更正月份)19日起續延3年。

中華民國駐布吉納法索大使館向布吉納法索外交暨區域合作部順致最崇高之敬意。